

**PRÉSENTS :**

- Monsieur ABELANET Pierre, Conseiller municipal, Fitou
- Madame ALENGRY Christelle, Chambre d'Agriculture 66
- Monsieur BADIN Pablo, Arbre et Paysage 66
- Monsieur BECEIRO Thierry, Cave Arnaud de Villeneuve
- Monsieur BEDOS Régis, Conseiller municipal, Saint-Hippolyte
- Monsieur BOISSET Kevin, Agence de l'Eau RMC
- Madame BRETON Marie, Adjointe au Maire, Leucate
- Monsieur COLMAIRE Patrick, Président Cave Arnaud de Villeneuve
- Monsieur FRANQUIN Maxime, Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Madame GERBER Mariette, Adjointe au Maire, Treilles
- Monsieur GIBERT Jean-Michel, Adjoint au Maire, Salses-le-Château
- Madame GOUVRIT Florence, Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine
- Monsieur GOT Alain, Maire, Saint-Laurent-de-la-Salanque
- Madame JAMELIN Lucie, SMBVA
- Madame LE MESTRE Séverine, Syndicat Nappes du Roussillon
- Monsieur MARCOTTE Patrick, Conseiller délégué à l'agriculture et à l'écologie, Saint-Hippolyte
- Monsieur MARONT Jean-Marie, délégué Viticulture, Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine
- Monsieur POURCELOT François, Directeur, SAFER Occitanie
- Monsieur VALLVERDU Jean-Marc, Cave Cap Leucate
- Monsieur ROBERT Julien, RIVAGE
- Madame MAILHEAU Marie, RIVAGE

**EXCUSÉS :**

- Madame ALQUIE Agnès, Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Madame CHING Jade, PNR de la Narbonnaise
- Monsieur COURMONT Lionel, CEN
- Madame DEDEBANT, Adjointe au Maire, Opoul-Perillos
- Monsieur GILOT Fabien, GOR 66
- Monsieur PY Michel, Président de la CLE du SAGE étang de Salses-Leucate
- Madame REKAS Laurence, Adjointe au Maire, Salses-le-Château
- Madame VIROT Christelle, Chambre d'Agriculture de l'Aude

**ORDRE DU JOUR**

- Définition - Priorisation des Objectifs
- Discussion des actions possibles pour répondre aux objectifs
- Discussion sur le travail à venir et questions diverses

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

Monsieur Alain Got, Vice-président de RIVAGE et de la CLE, remercie les personnes présentes de leur venue à cette réunion.

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie agricole sous l'égide de la CLE, une concertation est organisée avec l'ensemble des acteurs identifiés dans le domaine de l'agriculture sur le territoire. Les principes fondateurs de la démarche sont :

- La cohésion entre agriculture, biodiversité, état des masses d'eau
- La cohérence des démarches de gestion - planification existantes (SAGE, Natura 2000, PAEC...)

- un périmètre de la Stratégie = Périmètre bassin-versant + périmètre étendu aux communes PAEC historiques  
Le diaporama joint présente les différents éléments à l'ordre du jour. Dans le présent compte-rendu sont développés les principaux commentaires et remarques.

## RAPPEL :

La stratégie suit un plan classique en 4 parties : A. DIAGNOSTIC + B. ENJEUX + C. OBJECTIFS + D. STRATEGIE.  
Ainsi, précédemment, ont été travaillés en Commission agricole ou en concertation bilatérale le diagnostic de territoire (état des lieux) et les Enjeux (définition, reformulation et priorisation).  
Ces parties A et B ont ensuite été présentées et validées en CLE en juin.

## 1. OBJECTIFS

Les Enjeux sur la qualité des masses d'Eau étant restés très détaillés, globalement la partie Objectifs répond directement à chacun des Enjeux. Seuls des objectifs plus détaillés sont proposés pour l'Enjeu Milieux ouverts en fonction des spécificités de chacun : zone humide, avifaune...

### Echanges et remarques :

- Mme Gerber : le PLU de Treilles est en cours de révision et se pose un problème de mise en défens d'une source. Est-ce qu'ils peuvent s'appuyer sur la Stratégie agricole pour argumenter pour préserver cette ressource en eau ?
- Oui bien sûr, mais ça serait peut-être pertinent de discuter en vis-à-vis parce qu'il y'a peut-être d'autres enjeux (urbains) autres qu'agro-environnementaux.

## 2. ACTIONS

La stratégie globale du territoire est construite à partir du diagnostic de territoire et de l'analyse de ses enjeux et permet de définir des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Un travail a été réalisé en séance sur ces actions. Il servira à alimenter les échanges et par la suite le travail sur les sous-actions.

### Echanges et remarques :

#### Action 1 : Mettre en œuvre des actions de réduction de l'utilisation des produits de synthèse.

- Même si certaines labélisations sont d'une efficacité environnementale discutée, en ce qui concerne les MAEC, les mesures sont validées au niveau national, et les cahiers des charges sont à travailler localement ce qui permet de maîtriser leur pertinence et leur efficacité.
- Il faudrait ajouter une opération sur l'accompagnement de projets de filière ambitieux (autres que Bio). Soit dans l'action 1 soit une action à part entière ? à développer

#### Action 2 : Promouvoir et accompagner la conversion à l'agriculture biologique.

- Cette action ne doit pas concerner que des mesures sur la conversion mais aussi travailler sur le maintien de l'agri bio.

#### Action 3 : Mettre en place des actions de réduction du risque de transfert des produits de synthèse.

- Projets ARS à inclure dans les mesures de limitation du risque de transfert. Pour information, il y a un projet à Salses en cours de réflexion, un autre terminé à Leucate avec lavage machine à vendanger. Par ailleurs, il y a des problèmes de pollution de nappes à Torreilles à cause d'une ARS.

#### Action 4 : Promouvoir et accompagner l'implantation de cultures adaptées à la vulnérabilité du territoire.

- Il est important de prévenir les arrivants des enjeux et des contraintes du territoire dans lequel ils s'installent (d'où l'élaboration d'un "Guide du nouvel arrivant" avec une partie réglementaire et une partie sensibilisation), mais c'est aussi un travail qui peut être relayé par les communes notamment grâce à l'outil Vigifoncier où on peut trouver sous :
  - N : les infos pour surveiller le phénomène de cabanisation (plutôt bien activé par les communes sur le secteur)
  - R : concerne les rétrocessions avec le nom du repreneur, la parcelle et sa localisation. Cette donnée étant disponible les mairies peuvent aller voir l'arrivant pour discuter avec lui des enjeux et des attentes.

**Action 5 : Consolider le recensement des forages, leur régularisation et leur gestion.**

- Un peu comme précédemment, il y a une nécessité de discuter en amont des projets : la présence d'un forage n'induit pas systématiquement qu'une irrigation est possible (autorisations sur nappe Pliocène bloquées), même si sur notre territoire on est majoritairement sur les nappes quaternaires.
- Il existe aussi une grosse problématique de nouveaux forages non déclarés avec l'installation de Gens du voyage sur des parcelles en friche. Ces forages sont souvent mal maîtrisés et sont donc source potentielle de problèmes soit de pollution soit quantitatif mis bout à bout. Il ne faut pas hésiter à recenser ces parcelles et faire remonter l'info au Syndicat des nappes qui n'a pas pouvoir de police mais qui a besoin de ce type de données pour comprendre les évolutions de la ressource. Des réunions spécifiques peuvent aussi être organisées entre les communes, les services de Police de l'Eau et le syndicat des Nappes pour travailler à la régularisation ou contravention de la situation. On peut travailler également avec la chambre des Notaires qui doit relayer la bonne information.
- Des actions de diagnostic et de rebouchage de forages, potentiellement agricoles, sont menées par le syndicat des Nappes du Roussillon.

**Action 6 : Organiser régulièrement des échanges avec les structures chargées de mettre en place des politiques agro-environnementales pour assurer une cohérence des démarches pour les agriculteurs.**

- Le besoin d'ouvrir une discussion plus large qu'entre structures agro-environnementales a été exprimé (notaires, communes...).

**Action 7 : Mettre en place des pratiques de réduction de la consommation en eau.**

- La mise en place de MAE économie d'eau est possible toute seule (ou cumulable à une mesure qualité Eau) et sur notre périmètre ce type de MAE serait pertinente. A noter qu'il existe des aides pour le changement de pratiques-matériel par l'AE mais il existe aussi des aides (Agrimer) pour l'installation avec un matériel "vertueux".

Ne pas oublier l'utilisation de l'amendement organique pour les économies d'eau (et autres bienfaits) qui n'apparaît pas dans le diaporama, mais est bien inscrit dans le détail des sous-actions. A noter les actions du CIVAM Bio sur le compostage à la ferme. A voir si on peut organiser une action pilote de co-compostage sur notre périmètre pour montrer l'exemple, comme cela va être fait à Saint-Hippolyte.

**Action 8 : Etudier les possibilités de substitution, de sécurisation et de nouvelles ressources.**

- Vu la relative disponibilité des nappes quaternaires sur notre secteur, l'option des retenues collinaires n'est peut-être pas la plus pertinente sur le Sud du périmètre. Toutefois il ne faut pas oublier la partie Nord ou une réflexion sur des projets de rétention d'eau de pluies sous d'autres formes que les retenues. A inclure également la réflexion sur de potentiels projets de substitution de forages Pliocène par le quaternaire par exemple.

**Action 9 : Mettre en place des plans de gestion adaptés pour assurer le bon état de conservation des milieux et des populations.**

**Action 10 : Mettre en place des IAE pertinentes.**

**Action 11 : Gérer de manière localisée et adaptée les IAE.**

- Ces actions n'ont pas amené de remarques particulières en séance.

- Des modifications complémentaires sont apportées au tableau Actions/ Sous-actions en relecture à partir des tableaux complétés en séance.

### **3. DISCUSSION SUR LE TRAVAIL À VENIR**

#### **STRATEGIE AGRICOLE :**

Le travail portera sur la correction à partir des échanges de la réunion et les retours sur le tableau des sous-actions. A noter que pour plus de clarté un découpage par Action (et non par Objectif) sera finalement retenu pour la suite. Toutefois, certaines sous-actions sont déclinables suivant les objectifs à atteindre et sont numérotés en conséquence (reprennent la lettre de l'objectif).

Une fois les échanges et la mise en forme terminés, la seconde et dernière partie de la Stratégie sera présentée et validée en CLE à l'automne.

#### **PAEC :**

- Projet à élaborer entre le 15 juin et le 30 septembre. Besoin de se caler entre toutes les structures porteuses pour savoir qui va faire quoi et de valider les priorités (notamment pour les PNA) par des experts.
- A priori, pas de périmètre sur l'enjeu qualité Eau sur notre territoire parce que les projets de filières nécessaires sont existants mais antérieurs à 2019. Toutefois des mesures qualité Eau seront possibles mais sur un périmètre Biodiversité.

Pour le financement des mesures Eau, l'Agence de l'Eau est partie prioritairement sur les Captages prioritaires pour la première année avec 30% du budget, mais se réserve le reste pour les 2 autres années pour notamment affiner la connaissance des surfaces éligibles ou pour engager des projets filières solides et validés au cas par cas par l'agence. De plus, il existe une possibilité de financement d'animation à 70% pour monter ce genre de projet.

En outre, comme ce sont des mesures "système" qui impliquent l'engagement de 90% des surfaces de la même filière (même hors périmètre), malgré un périmètre restreint, ça peut permettre de bien engager son exploitation si on est motivé.

#### **Quelques remarques en complément :**

- De manière globale la question de l'installation des jeunes reste prégnante si on veut réussir à porter ce projet sur le long terme ou à s'engager efficacement sur des MAE. Pour ce faire, la viabilité économique est indispensable, mais il ne faut pas oublier la quête de sens qui est maintenant une vraie attente pour ceux qui arrivent dans le monde agricole et justement ce genre de stratégie territoriale permet d'en donner. A noter que tous les mois la Chambre d'agriculture 66 organise des journées créateurs qui permettent d'échanger et de faire le topo avec les monteurs de projets sur les contraintes et les aides qui existent. Attention toutefois à ne pas se cantonner à l'existant et à ce qu'on sait faire : les conditions changent et faut pouvoir changer avec elles. Ces projet "innovants" sont intéressants et étudiés, mais correspondent souvent des niches très locales (telles que la truffe) et à un atelier de diversification mais généralement pas à une exploitation à part entière (mais c'est une bonne option de sécurisation).

Monsieur GOT remercie donc les participants de leur implication et clôture la séance en rappelant que les retours sur le tableau des Actions/ Sous-actions sont attendus.